

Lexique

Contingences : Les contingences sont les réserves prévues au budget pour couvrir les imprévus de design, d'estimation ou de construction.

Désinformation : Information erronée ou déformant la réalité, qui est transmise au moyen des médias de masse ou des médias sociaux, dans le but de manipuler l'opinion publique.

Éducation aux médias et à l'information : Ensemble des connaissances incluant le goût, le sens critique et le jugement, qui permettent de recevoir, de comprendre et de relativiser les informations diffusées par les médias¹.

Étude et expertise-conseil (lorsqu'il s'agit de dépenses admissibles) : Dépenses associées à la réalisation d'études ou au recours à des expertes-conseils et experts-conseils; les coûts peuvent inclure les honoraires professionnels et les autres coûts de réalisation d'études (frais divers).

Expertise jeunesse : Une expertise jeunesse concerne la connaissance des enjeux jeunesse et l'expérience de projets menés avec les jeunes.

Expertise journalistique ou en éducation aux médias et à l'information adéquate : Une expertise journalistique est celle en lien avec le journalisme ou l'éducation aux médias et à l'information. Pour démontrer l'expertise journalistique, le demandeur indique s'il s'est associé avec au moins :

- une ou un journaliste membre de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec ou de l'Association des journalistes indépendants du Québec;

OU

- un média membre du Conseil de presse du Québec;

OU

- un média communautaire reconnu et soutenu dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires;

OU

- un organisme spécialiste en éducation aux médias et à l'information.

Frais d'administration : Les dépenses d'administration comprennent les salaires et avantages sociaux versés au personnel administratif de l'organisme, les honoraires professionnels, les dépenses de formation et de perfectionnement du personnel, ainsi que

¹ Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique, « [éducation aux médias | GDT](#) ».

les dépenses de fonctionnement (service téléphonique, photocopie, poste, messagerie, matériel de bureau, cotisations, abonnements et frais financiers).

Information commentée : Information qui traduit le point de vue de la personne qui rédige l'article ou qui participe à une entrevue alors qu'elle n'est pas une intervenante de l'événement ni l'une des protagonistes d'un débat. Les critiques, éditoriaux, caricatures et billets appartiennent à ce type d'information.

Information expliquée : Information qui cherche à faire comprendre des faits et la portée de certains événements en établissant des relations entre eux, en les situant dans leur contexte, en les mettant en relation avec d'autres événements du passé, en faisant ressortir les constantes, les causes et les effets. Les analyses, chroniques, dossiers et enquêtes appartiennent à ce type d'information.

Information rapportée : Compte-rendu d'un événement survenu récemment et qui peut comporter quelques éléments de mise en contexte ou d'analyse. Les nouvelles, reportages, portraits et entrevues avec l'un des acteurs de l'événement ou l'un des protagonistes d'un débat appartiennent à ce type d'information.

Information sur l'actualité d'intérêt général : Information généraliste, rapportée ou expliquée, sur les sujets reflétant la vie politique, sociale, culturelle et économique afin que le citoyen puisse connaître le monde qui l'entoure et qu'il puisse participer de manière éclairée à la vie démocratique. Un texte pour lequel le média reçoit une rétribution d'une tierce partie n'est pas considéré comme de l'information sur l'actualité d'intérêt général.

Journaliste : Toute personne qui exerce des fonctions journalistiques, qui a pour objectif de servir le public, qui recherche, collecte, vérifie, traite, commente ou diffuse de l'information destinée à un large public, sur des questions d'intérêt général.

Main-d'œuvre (lorsqu'il s'agit de dépenses admissibles) : Dépenses associées à la rémunération des employés et employées (temps plein ou partiel); les coûts de main-d'œuvre peuvent inclure les avantages sociaux, lorsque cela est indiqué.

Mésinformation : Information qui est fausse, mais la personne qui la diffuse pense qu'elle est vraie.

Organismes municipaux : Aux fins du calcul du taux de cumul des aides financières, le terme « organismes municipaux » englobe les organismes visés par l'article 5 de la *Loi sur les documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Partenariat : Coopération entre deux ou plusieurs organisations concourant à réaliser un projet par la mise en commun de moyens matériels, intellectuels, humains ou financiers.